



## ASSOCIATION RESPECTH

3 RUE DU GRENIER A SEL  
80400 HAM

<http://www.respecth.fr/>

**Respect Et Sauvegarde du Patrimoine et de  
l'Environnement des Communes du Territoire  
Hamois**

A l'attention de  
Mme Muriel NGUYEN  
Préfète de la Somme  
51, rue de la République  
80020 AMIENS Cedex 9

Ham le 27 janvier 2020.

Objet : nouvelle information sur des arbres en danger imminent dans la commune de HAM

Madame la Préfète,

C'est une nouvelle fois dans l'urgence que nous nous voyons obligés de porter à votre connaissance le fait que des arbres sont en danger dans notre commune. De nombreux habitants de la Ville de HAM et alentours s'indignent toujours de l'abattage intensif d'arbres dans notre commune. Depuis son élection le Maire Grégory LABILLE commandite, bien souvent sans concertation ni respect des règles et de la législation en vigueur, l'abattage d'arbres de notre patrimoine communal.

Des prunus en alignement le long du Bd de la République, une des artères principales, empruntée tous les jours par des centaines de personnes, écoles, collèges..., sont menacés d'abattage dans quelques jours ce qui nous amène par le présent courrier à vous alerter.

Lors d'une réunion publique d'information sur des « aménagements » de ce boulevard, un projet a été présenté indiquant l'abattage systématique de tous les arbres. Nous sommes alors intervenus pour indiquer que ces arbres présentés comme trop vieux, alors qu'ils n'ont que quarante ans pour une durée de vie pour cette variété de cinquante à cent ans, malades et gênants alors qu'en septembre, nous avons consulté un spécialiste des Espaces verts, responsable des Espaces vert de la Ville d'Amiens qui nous avait assuré du bon-état sanitaire de ceux-ci, et qu'il y a seulement dix jours, un représentant de l'ONF nous confirmait leur bonne santé même s'ils avaient manqué d'entretien.

Par ailleurs, ces arbres étant situés dans le périmètre de monuments classés, ils sont protégés, et le permis d'aménager qui doit être délivré par l'ABF est seulement en cours d'instruction, les services de la DRAC n'ont donc pas encore donné leur accord.

Enfin, en cette période où le réchauffement climatique est une préoccupation majeure, la présence d'arbres dans la ville contribue très largement au rafraichissement des zones urbaines ainsi qu'à la diminution de la pollution, nous avons donc rappelé l'article L350-3 du code de l'environnement qui stipule : « Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication constituent un

patrimoine culturel et une source d'aménités...Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit »

En vertu de cet article de loi, à défaut du simple bon sens dans la préservation de notre patrimoine végétal, peut-on s'opposer à cet abattage programmé dans l'urgence qui plus est à un mois de la prochaine échéance électorale ?

Nous souhaiterions éviter de revivre l'épisode, en janvier 2015, dans l'Espace Boisé Classé, du Parc Delicourt, qui a vu l'abattage de 105 arbres sans autorisation, sans aucune consultation de personnes qualifiées et sans distinction d'âge ni d'état. Ou encore, plus récemment, avant mi-juillet 2019, en pleine période de nidification, celui des arbres abattus derrière l'église et à nouveau dans ce qui fut un parc.

Nous voulons espérer que ce courrier retiendra toute votre attention et que vous saurez intervenir pour empêcher ce nouvel abattage et enlaidissement de notre ville.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Michel SOUCHON  
Président de l'association RESPECTH

Photo partielle du boulevard de la République début mars 2019

